



14ème législature

Question N° : 60997	De M. Guillaume Garot (Socialiste, républicain et citoyen - Mayenne)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture, agroalimentaire et forêt		Ministère attributaire > Agriculture, agroalimentaire et forêt
Rubrique >enseignement : personnel	Tête d'analyse >assistants d'éducation	Analyse > enseignements général et agricole. rémunérations. disparités.
Question publiée au JO le : 22/07/2014 Réponse publiée au JO le : 19/08/2014 page : 6970		

Texte de la question

M. Guillaume Garot attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur le financement des emplois d'assistants d'éducation (AE) au sein des établissements de l'enseignement agricole public. Un décalage existe en effet entre le financement des assistants d'éducation relevant du ministère de l'agriculture et ceux relevant de l'éducation nationale. Ainsi, dans la loi de finances pour 2014, il apparaît que les assistants d'éducation du ministère de l'agriculture sont financés à hauteur de 21 309 euros par poste par an, sans augmentation par rapport à 2013, alors que le budget de l'éducation nationale prévoit un financement de 26 300 euros par poste et par an, contre 25 715 euros en 2013. Ce différentiel de financement est pris en charge sur les finances propres des établissements d'enseignement agricole, ce qui impacte d'autres postes budgétaires ou vient à limiter le recrutement de ces personnels de surveillance. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures sont envisagées par le Gouvernement pour mettre fin à cette inégalité budgétaire entre l'enseignement général et l'enseignement agricole public.

Texte de la réponse

Le financement des emplois d'assistants d'éducation au sein des établissements de l'enseignement agricole public est un sujet de préoccupation du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Ce dossier sera donc traité dans le cadre du projet de loi de finances 2015, dans le respect des arbitrages rendus par le Premier ministre.